



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM et TOM : tourisme et loisirs

Question écrite n° 103323

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre délégué au tourisme sur l'intérêt que présenterait la constitution d'un fichier national « Fidélité outre-mer » qui permettrait de collecter les coordonnées de tous les touristes métropolitains qui se rendent chaque année en outre-mer, pour leurs congés. Ce fichier, qui respecterait bien évidemment les dispositions de la loi informatique et libertés, permettrait de prospecter cette clientèle spécifique pour des voyages et des séjours à venir. Ce fichier de prospection permettrait ainsi une utile et nécessaire fidélisation de ces compatriotes métropolitains qui apprécient de passer leurs congés outre-mer. Ce fichier pourrait notamment être constitué avec la liste des passagers de vols aériens vers les destinations d'outre-mer et géré par les offices du tourisme concernés. Cette initiative pourrait utilement être promue par le ministère de l'outre-mer et celui du tourisme. Il lui demande donc de lui indiquer sa position sur cette suggestion.

Texte de la réponse

Inciter les touristes métropolitains, qui ont déjà effectué des séjours en outre-mer français, à y retourner constitue l'un des objectifs du « Plan de relance du tourisme outre-mer » qui a été élaboré par le ministre délégué au tourisme dès le mois de décembre 2002 et validé par le Gouvernement lors du Comité interministériel du tourisme du 9 septembre 2003. Dans le cadre de l'application de ce dispositif, la mesure proposée consiste à engager une prospection de cette clientèle par les professionnels ultramarins du tourisme à l'appui d'un fichier national. Toutefois, le moyen envisagé pour constituer ce fichier, créé à partir de listes de passagers, nécessite un examen approfondi. En effet, ces listes relèvent de la propriété des compagnies de transport et l'usage de données personnelles des passagers nécessite l'accord de chacune d'entre elles. C'est pourquoi le ministre délégué au tourisme a demandé à ses services d'étudier en liaison avec les différents départements ministériels concernés les possibilités de réalisation et d'exploitation de ce fichier.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103323

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 2006, page 9545

Réponse publiée le : 31 octobre 2006, page 11425